

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 05/11/12

## DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20121026-65296-DE-1-1\_0

**CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 26 octobre 2012

**POLITIQUE A03 FACILITER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS  
DANS LES PRINCIPES DE LA MOBILITÉ DURABLE****DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL D'UN DÉLAISSÉ  
DE LA BRETELLE B2 DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N°7 À LE PECQ  
EN VUE DE SON CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L131-4 et L141-3 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du 30 mai 2012 du Conseil municipal de Le Pecq prononçant le classement dans le domaine public communal du terrain appartenant au Département, situé dans l'emprise de la bretelle B2 de la RD 7, et s'engageant à le conserver dans son domaine public pendant une durée minimum de quinze ans ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Equipement entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prononce le déclassement du domaine public départemental, d'un terrain d'environ 446 m<sup>2</sup> situé dans l'emprise de la bretelle B2 de la RD 7, sur le territoire de la commune de Le Pecq.

Approuve le classement de ce terrain dans le domaine public communal de Le Pecq avec clause de retour à meilleure fortune valable 15 ans, au profit du Département.

Précise que le classement précité ne donnera pas lieu à enquête publique dans la mesure où il n'aura pas pour conséquences de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par le délaissé précité.

Autorise le Président du Conseil général à préparer et signer tous les actes administratifs et documents relatifs à la présente délibération.



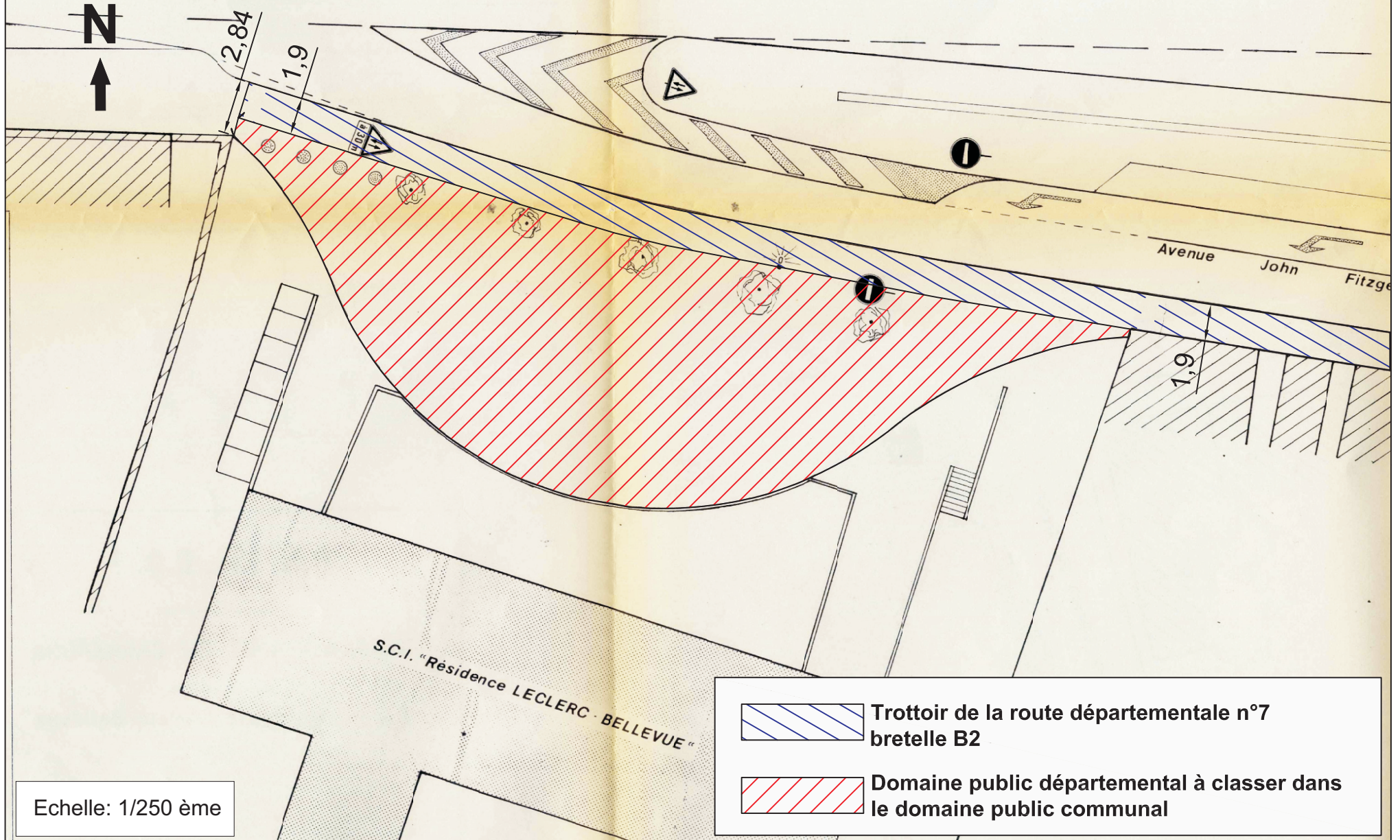


## PLAN GENERAL

DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL D'UN DELAISSE DE  
LA BRETELLE B2 DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 7 AU PECQ EN VUE DE  
SON CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL  
ANNEXE A LA DELIBERATION DU .....



**Yvelines**  
Conseil général



Echelle: 1/250 ème